

Le 07 novembre 2016

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 07 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Président,

Parmi les documents qui nous ont été transmis pour ce CTL, quelques uns nous paraissent particulièrement révélateurs de la situation que vivent nos collègues tous les jours.

Par exemple le fait que (point 1) trois nouvelles trésoreries demandent des **réductions de leur horaires d'ouverture**, ou le fait qu'un nombre considérable d'agents se trouvent en situation **de risque intolérable** (point 2) **ou substantiel** (point 3) du fait des manques d'effectifs et des charges de travail croissante, ou le fait que nos collègues travaillent de facto plus que les heures pour lesquelles ils sont effectivement payés puisqu'il y a eu dans le département 3 006 heures écartées et 1 320 jours de congés perdus (sans compter les congés posés en CET).

Ces différents éléments nous montrent l'impossibilité dans laquelle se trouvent nos collègues de faire leur travail dans le cadre des horaires qui leur sont effectivement payés. D'une certaine façon d'ailleurs, la question pourrait se poser, comme l'a fait l'inspection du travail pour la Poste, de savoir si la DDFiP du Doubs n'a pas recours à une forme particulière de travail dissimulé.

Concernant le premier point évoqué à savoir la demande de réduction des horaires d'ouverture de trois trésoreries.

Le fait que la direction veuille donner une suite favorable aux demandes des postes s'explique bien évidemment par le fait que tout ce qui peut réduire les missions des trésoreries de proximité et leur contact avec les indigènes qui ont l'irrationalité de vivre en zone rurale permettra d'autant plus facilement, à plus ou moins court terme, de les fermer. Nous avons à cet égard une pensée émue pour les trésoreries de Pierrefontaine les varans, le Russey, Amancey, Clerval, Rougemont, Sochaux et Hérimoncourt, oups non pas Hérimoncourt, Hérimoncourt toujours.

Cependant si la direction donne une suite favorable aux demandes de réduction des horaires d'ouverture des postes, c'est aussi, dit-elle pour - attention pléonasme violent - répondre à « une nécessité de bonne organisation du travail », ce que l'on peut traduire par « permettre aux agents de faire face à leur charge de travail avec des effectifs très restreints ». La direction reconnaît donc parfaitement que les effectifs de ces postes sont insuffisants pour leur permettre de faire face à leurs charges de travail. Nous pouvons aussi lire entre les lignes qu'il s'agit pour celle-ci de « récolter les fruits murs de sa politique d'asphyxie progressive des services qui tombent tout seuls de l'arbre sans qu'elle n'ait aucun effort à faire pour cela, pas besoin de secouer les trésoreries comme des cocotiers et de créer des conflits sociaux avec des gens qui ne comprennent rien à la dette publique, à l'austérité, à la mondialisation, au libre échange, à l'Europe, aux experts de BFMTV, bref à la pensée dominante et médiatique qui a fait prendre l'intérêt particulier d'un pour cent de la population pour l'intérêt général des 99% restants, pas la peine de s'embêter avec des syndicalistes qui croient encore aux vertus du service public et de l'intérêt général, puisque les agents des centres de finances publiques eux-mêmes et parfois même des syndicats sûrement de bonne foi, viennent eux-même demander grâce et que l'on mette fin à leur calvaire.

Donc la direction reconnaît que les effectifs de ces trois trésoreries sont insuffisants pour leur permettre de réaliser leurs missions et elle nous montre aussi, qu'elle considère que l'accueil dans une trésorerie de proximité est une mission secondaire de ces trésoreries. **Ce qui nous amène à vous poser une première question** : à quoi sert un service public de proximité qui se trouve fermé au public ? C'est une première question à laquelle vous voudrez peut-être bien nous répondre ?

Deuxième point évoqué en introduction le risque intolérable.

Dans les documents qui nous sont transmis, le DUERP (qui n'est pas pour rien l'anagramme de PERDU) à moins que ce ne soit plutôt le PAP, (qui n'est l'anagramme de rien du tout) nous pouvons lire que 113 agents ont déclaré (nous ne parlons ici que du point 8.1.1 quantité de travail) qu'ils étaient soumis à des charges de travail croissantes qu'ils devaient réaliser dans des délais contraints, et que cette situation était due à des diminutions d'effectifs et entraînait une démotivation, du surmenage, du stress et représentait un **risque intolérable**.

Dans la terminologie le risque intolérable est défini comme un risque qui doit être réduit ou supprimé par une action urgente.

Ce qui amène une deuxième question : Comment mener une action urgente (ce qui signifie, selon le Larousse qu'il s'agit d'un risque dont on doit s'occuper sans retard, donc qu'il devrait déjà être résolu) pour supprimer ce risque intolérable lorsque celui-ci est provoqué par le manque d'effectif et donc par la politique anti-fonctionnaires et anti-services publics menée avec zèle par notre direction générale, depuis plusieurs quinquennats avec une régularité de métronome, sachant que par ailleurs, dans ce département, vous allez de nouveau effectuer des coupes claires dans les emplois, ce qui va donc aggraver encore la situation ressentie par nos collègues et le risque intolérable qu'ils auront à subir?

Troisième point évoqué en introduction :

En plus des 113 agents qui se trouvent en situation de risque intolérable (point 8,1.1 quantité de travail), se trouvent encore 142 autres agents (37 hommes et 105 femmes) qui sont exposés à un sentiment de toujours plus de surcharge de travail, au manque d'effectif, à l'augmentation du rythme de travail (point 8.1.1 quantité de travail) situation qui caractérise un risque classé lui comme **substantiel** c'est à dire qui doit être réduit ou supprimé, pas de façon urgente mais tout de même **qui suppose de programmer une action**.

Donc si pour les risques intolérables la direction devrait déjà avoir mené des actions puisqu'ils ont un caractère d'urgence, pour ce risque il ne s'agit que d'un risque substantiel ce qui nous amène à nous permettre de vous poser **une troisième question qui est la suivante** : quelles actions avez-vous programmées pour y mettre fin, sachant que le manque d'effectif en est une des causes principales et que par ailleurs, comme précisé précédemment, le département, sous votre action, va de nouveau subir des coupes claires dans ses effectifs ?

Le PAP détaille de nombreuses autres difficultés rencontrées par les agents, mais le manque d'effectif et le manque de moyen reviennent très souvent, se qui se traduit aussi par la difficulté rencontrée par les agents pour prendre du temps pour se documenter et donc se maintenir à niveau dans un contexte de réglementations et de procédures complexes évolutives. La qualité du travail ne peut que s'en ressentir, les agents mettent aussi en avant la contradiction existante entre d'une part ces réductions d'effectifs et d'autre part les exigences élevées de leur hiérarchie ce qui se traduit par la démotivation, le terme est faible, de ces mêmes agents.

Sur le site de Morteau par exemple la description de la situation d'exposition est la suivante : *de grandes difficultés dans un contexte de sous-effectif aggravées par le manque de stabilité au niveau des instructions tant au niveau du SIP que du SIE (exemple : problème des frontaliers, CSG, questions URSSAF, changement de dernière minute ; mesures exceptionnelles en matière d'IDL)*. Le risque est classé en risque intolérable. **Il devrait donc être traité en urgence**. Ce qui nous amène à vous poser **une quatrième question qui est très simplement** : que comptez vous faire pour le site de Morteau et pour les autres?

Nous vous avons posé 4 questions, mais nous craignons d'en connaître déjà les réponses "officielles", vos "éléments de langage". Les contraintes budgétaires, les choix politiques, l'austérité, la crise économique etc, bref vous nous parlerez sûrement des commandements de la doxa libérale tous plus drôles les uns que les autres, par exemple le sixième : *avec l'horrible mille feuille territorial tu en finiras*, ou le deuxième *sur les générations à venir peser la dette publique tu ne feras pas*, ou le premier *en dessous des 3 % le déficit public tu mettras*, ou le troisième *le trou de la sécurité sociale tu boucheras*, ou le cinquième *notre système de retraite par répartition financer tu ne pourras*, ou enfin le quatrième *les charges sociales qui assomment nos entreprises et la compétitivité nationale tu réduiras*.

Peut-être allez vous conseiller à nos collègues de vous écrire et signer d'autres belles lettres bien polies et bien désabusées vous demandant de réduire encore plus les horaires d'ouvertures de leurs services, voire de les supprimer complètement en créant des services de publics de proximité à distance respectable des contribuables. Nous ne serions pas surpris que la DGFIP soit à l'origine d'un nouveau concept de proximité des services publics. Ce concept étant celui de *La proximité éloignée et à très longue distance*.

Pourquoi ne pas, après tout, confier le recouvrement des recettes des collectivités publiques ou leur comptabilité au secteur privé non sans auparavant les avoir contraintes à se regrouper et à se concentrer, Il s'agit en effet de « mutualiser leurs ressources », mais surtout de leur donner une taille critique qui puisse les rendre intéressantes pour ce même secteur privé. Cela permettrait de nous débarrasser de toutes ces trésoreries de proximité inutiles, de concentrer les effectifs restants qui pourraient aller « étoffer » un centre départemental qui atteindrait ainsi la « taille critique » lui permettant d'offrir un service de qualité... un service de qualité pour plus aucune mission de service public mais tout de même de qualité. Et peut-être même qu'avec les économies réalisées l'Etat trouverait les moyens d'offrir des équipements dignes de ce nom et des effectifs suffisants à nos collègues de la police nationale ce qui leur permettrait de ne pas revivre le drame de Viry-Châtillon...

A vrai dire, tout ceci est déjà programmé avec l' « expérimentation » déjà lancée de centres de services communs ou autres services d'appui au réseau qui vont vider, à coup de serpe « dématérialisante », encore un peu plus les trésoreries de leur substance. Une fois concentrés et mutualisés le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses, il ne restera pas plus de compétences au comptable de proximité qu'il ne lui restera d'agents ! C'est pourtant sa présence physique auprès de son équipe, qui permet la connaissance de l'environnement comptable de la collectivité et l'analyse financière sur laquelle il serait censé se recentrer. Quant-aux plus grandes des collectivités, les services facturiers mettent également déjà en oeuvre la logique « back office/front office » et l'Inspection Générale des Finances mandatée par Bercy propose de concentrer toujours plus en réduisant la DGFIP en « prestataire de services sur la démarche de certification des comptes » de ces collectivités ! Le sabotage des missions de la gestion publique auprès des collectivités territoriales, n'est pas dû à l'incompétence de notre administration mais à la volonté de les supprimer !

Bref, que la situation dans les services devienne intolérable et qu'elle se dégrade, tout le monde le sait et le voit, sauf les aveugles bien entendu comme le chantait le regretté Georges Brassens, parce que depuis des années, l'ensemble des indicateurs démontre la dégradation inexorable des conditions de travail des agents de notre ministère (restructurations, baisse des effectifs...d'ailleurs en parlant de baisse des effectifs, en 2010 le DUERP faisait état de 927 agents dans le département, dans celui de cette année nous en sommes à 746).

En 4 ans, selon la présentation du PLF, les effectifs de « l'administration des finances et des ressources humaines » ont décré de plus de 10.000 emplois ! « Exemplaire[s] » pour le gouvernement, ces 2 500 suppressions par an ont aggravé les conditions d'exercice des missions et les conditions de vie au travail des agents, réduisant les implantations physiques et par là le service à l'utilisateur, loin de la « préservation de la qualité de vie au travail » vanté dans la présentation du PLF. Et ce seront donc 1765 nouvelles suppressions d'emplois équivalents temps plein qui affecteront les services du Ministère de l'Économie et des Finances en 2017 qui vont représenter la perte de 1815 emplois à la DGFIP.

Mais même l'action sociale du ministère va être touchée avec -5,2M€ pour la restauration, - 3,94 M € pour le tourisme social (EPAF voit sa subvention diminuer alors qu'elle a décidé de déménager justement pour diminuer ses frais de gestion et faire des économies). L'ALPAF, qui avait été spoliée par la suppression de sa subvention l'année dernière, la percevra certes cette année mais à hauteur de 60% de celle de 2015. Elle devra encore puiser dans sa trésorerie pour assurer ses prestations, ce qui hypothèque ses capacités, notamment à réserver des logements alors que les besoins sont de plus en plus grands. C'est aussi Moins 0,86 M € aux associations socio/culturelles du ministère et - 7,2 M € à la protection sociale complémentaire.

Même la Santé Sécurité au travail est sacrifiée et les engagements avancés par l'administration en 2016 pour reprendre la discussion sur ces thématiques se traduisent dans les faits par...une nouvelle coupe claire de 3,34 millions d'euros pour 2017, soit 16,50 % d'amputation du budget global. C'est notamment la prévention médicale qui en fait les frais ! Cela représente en effet en 3 ans une diminution de plus de 50 % des crédits alloués à ce poste et les effectifs vont encore être sabrés en 2017....

Pourtant dans le même temps, cet État qui impose de tels sacrifices aux fonctionnaires des finances au nom des économies budgétaire à réaliser...va renforcer encore sa politique de dépenses à fonds perdu en direction des entreprises...puisque comme il est écrit dans le PLF 2017 « compte tenu de la bonne appropriation du CICE par l'ensemble des entreprises, il a été décidé de le renforcer en 2017. Son taux passera de 6 à 7 %.(...). Ce renforcement constitue un nouvel allègement de plus de 3 Md€ au bénéfice des entreprises, qui l'enregistreront dans leurs comptes dès 2017 et pourront recourir à des mécanismes de préfinancement. **Et qui plus est le PLF**

2017 organise également la baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés qui sera porté à 28 % en 2020 sur tous les bénéfices de toutes les entreprises. !

En conscience, en face de telles évolutions, qui se traduisent par la perte de sens, la situation dégradée des conditions de travail, la surcharge des activités, il serait urgent de décider un moratoire des multiples réformes, restructurations et amputations des emplois, bref, de faire une pause qualité comme vous disiez du temps de Hélios. Il serait aussi urgent également de prendre en compte les revendications des représentants des personnels.

Ce serait agir en fonctionnaires ayant le sens de l'Etat, du service public et de l'intérêt général. Mais cela fait des années que nous attendons ce réveil, cette prise de conscience et force et de constater qu'elle ne vient pas. Il faut croire que les citoyens et contribuables ne comptent plus beaucoup désormais dans les décisions politiques qui régissent ce pays.

C'est pourquoi nous appellerons l'ensemble des agents de ce département à faire grève le 15 novembre et nous continuerons de nous opposer aux politiques qui visent sciemment à détruire nos services publics.

LES REPRÉSENTANTS DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 25

Olivier Avezou – Alexis Bohin - J-Y Chamboux-Leroux - Gilles Galliot - Francis Vereecke